

4.3 Plan d'amélioration du DPE

4.3.1 Plan de renforcement de l'ANCTP

Suite au décret présidentiel promulgué en juin 2004, l'ANCTP (ex-MFPE) a été officiellement mise en place afin de promouvoir le DPE en privilégiant les CTP sous les auspices de la Présidence. Cela dit, les organisations centrale et régionales de même que l'affectation du personnel ne sont pas encore finalisées et le détail des responsabilités de l'ANCTP reste à définir ultérieurement.

Comme il a été observé, l'insuffisance de soutien institutionnel constitue l'une des contraintes majeures à la promotion du DPE ; le développement organisationnel et les renforcement des capacités de l'ANCTP s'imposent donc de toute urgence pour lui permettre de jouer un rôle important dans le DPE, non seulement dans les régions de Kaolack et Tambacounda mais aussi à l'échelle du Sénégal tout entier.

Les plans d'amélioration suivants sont proposés afin de renforcer l'ANCTP et ses activités.

(1-1) Clarification des Fonctions de l'ANCTP et Allocation Budgétaire

Au titre d'Agence d'Exécution du DPE, il est nécessaire de définir les missions de l'ANCTP et de clarifier son rôle par rapport aux autres organes tels que le ME, le MFDSSN, le MS et le MPPHA. Il est également proposé que le budget nécessaire à l'ANCTP soit alloué afin de promouvoir le DPE.

| |
|--|
| <p>Objectifs</p> <p>Clarifier les missions de l'ANCTP (planification, gestion de la construction des CTP et formation du personnel des CTP) et acquérir le budget</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <p>1) Clarifier la fonction et les responsabilités de l'ANCTP par rapport aux autres ministères tels que le ME, le MFDSSN, le MS et le MPPHA, et notamment les fonctions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan d'expansion et de construction des CTP- Préparation des matériel et manuels didactiques à l'usage des animateurs des CTP- Formation du personnel des CTP- Amélioration des infrastructures des CTP telles que les cases communautaires et les daaras <p>2) Discuter de la fonction clarifiée avec les ministères concernés et obtenir l'agrément pour les missions</p> <p>3) Solliciter une allocation budgétaire sur la base de la fonction clarifiée et négocier avec les parties autorisées</p> |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP en coopération avec les ministères compétents tels que le ME et le MS</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2005</p> |

(1-2) Développement Organisationnel et Renforcement des Capacités de l'ANCTP

La structure organisationnelle de l'ANCTP n'est pas encore finalisée. D'ailleurs, l'ANCTP ne dispose pas des moyens nécessaires en termes de ressources humaines, d'équipement ou de matériel lui permettant de mener à bien sa mission. Le renforcement des capacités du personnel de l'ANCTP sera mis en œuvre concurremment au développement organisationnel.

| |
|---|
| Objectifs Renforcer les capacités de l'ANCTP, notamment en matière de planification, formation, monitoring et évaluation |
| Composantes du projet 1) Mettre en place les structures nécessaires au sein de l'ANCTP telles que (i) la Division de la Planification et de la Coordination, (ii) la Division de la Sensibilisation et de l'Approche Communautaires, (iii) la Division des Soins de Santé et de la Nutrition, (iv) la Division de la Formation/des Matériels Didactiques, (v) la Division du Monitoring et de l'Evaluation et, (vi) la Division des Services Financiers et Administratifs 2) Renforcer les capacités de l'ANCTP par : <ul style="list-style-type: none">- le recrutement d'experts du DPE- la formation du personnel et des agents régionaux- la création d'une base de données et d'un système de recueil des données 3) Fournir le minimum d'équipement et de véhicules requis (ordinateurs, photocopieurs, matériel didactique audiovisuel, et véhicules) |
| Agence d'Exécution L'ANCTP |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre entre 2004 et 2007 |

(1-3) Renforcement des Services Régionaux de l'ANCTP

Il est important de renforcer les fonctions des services régionaux afin de promouvoir le DPE par la participation de la collectivité. Il est à cet effet nécessaire d'affecter deux inspecteurs chargés d'appuyer la sensibilisation, la formation du personnel des CTP et les activités de monitoring et d'évaluation dans les deux régions de Kaolack et Tambacounda. Ces deux inspecteurs travailleront avec les coordinateurs (Les enseignements et expériences dégagés seront diffusés auprès d'autres régions du Sénégal).

Objectifs

- 1) Examiner et mettre en place une politique du DPE au Kaolack et au Tambacounda
- 2) Coordonner les activités de DPE avec les collectivités locales et les partenaires au développement, dont les ONG
- 3) Mener des activités de sensibilisation et de formation du personnel des CTP, assurer l'évaluation et le monitoring, et prêter assistance à la collectivité pour la gestion des CTP

Composantes du projet

- 1) Nommer deux employés de l'ANCTP auprès de chaque service régional (à recruter parmi les inspecteurs de l'éducation préscolaire affectés au service central/services régionaux)
- 2) Former le personnel à la planification, la sensibilisation et la formation du personnel des CTP, et monitoring et évaluation
- 3) Fournir aux services régionaux le matériel de bureau minimum requis de type ordinateurs, photocopieurs, matériel didactique audiovisuel et véhicules (motocyclettes)
- 4) Allouer les fonds/le matériel en collaboration étroite avec les bailleurs/ONG

Agence d'Exécution

L'ANCTP en coopération avec le ME

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre entre 2004 et 2007

(1-4) Instauration d'une Politique Nationale du DPE

Le Groupe de Planification de la Politique Nationale pour la Petite Enfance du MPECTP (devenue l'ANCTP) travaille à l'élaboration de la "Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance" (NPIECD) depuis 2003. La NPIECD a été élaborée avec l'assistance technique et financière de l'UNICEF, de l'UNESCO et de l'ADEA. Compte tenu du remaniement du gouvernement qui a eu lieu en avril 2004, la rédaction du projet de Document et les discussions ont été différées. En vue de promouvoir le DPE au Sénégal, il est urgent d'élaborer la politique nationale, à savoir la NPIECD, et de la compléter en y incorporant les résultats de l'Etude de la JICA.

| |
|---|
| Objectifs <ol style="list-style-type: none">1) Parachever et adopter officiellement la politique nationale de développement de la petite enfance2) Clarifier les responsabilités des agences/ministères concernés3) Clarifier les rôles et fonctions des CTP parmi les institutions préscolaires |
| Composantes du projet <ol style="list-style-type: none">1) Organiser des ateliers sur la NPIECD et discuter des questions de DPE2) Procéder aux révisions nécessaires à la suite de l'atelier3) Finaliser la NPIECD4) Obtenir l'agrément relatif à la politique nationale de DPE |
| Agence d'Exécution <p>L'ANCTP en coopération avec le ME, le MFDSSN, le MS et le MPHPA</p> |
| Calendrier de Mise en Oeuvre <p>A mettre en oeuvre d'ici 2007</p> |

(1-5) Création d'un Comité Exécutif de Coordination pour le Développement de la Petite Enfance

Il n'existe pas au Sénégal de comité interministériel pour le développement de la petite enfance. Afin de promouvoir l'approche holistique concernant le développement de la petite enfance, il est nécessaire de mettre en place un comité pour assurer une meilleure coordination de la formulation de la politique et la réalisation de diverses activités. Le projet de NPIECD propose la création d'un "Secrétariat National Permanent à la petite Enfance" composé des ministères compétents. L'ANCTP, en qualité de Secrétariat, sera un organe de promotion du Comité Exécutif de Coordination.

| |
|---|
| Objectifs Mettre en place un comité national de coordination pour la mise en œuvre efficace du développement de la petite enfance suivant une approche holistique. |
| Composantes du projet 1) Mettre en place le Comité, composé des ministères concernés tels que l'ANCTP, le ME, le MFDSSN, le MS et le MPHPA, qui sera servi par l'ANCTP 2) Formuler la politique et les stratégies de base du DPE 3) Intégrer le plan de développement annuel du DPE 4) Superviser et coordonner les activités des ministères concernés |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MFDSSN, le MS et le MPHPAA |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre d'ici 2007 et poursuivre jusqu'en 2015 |

(1-6) Consolidation du Cadre Juridique des Droits de l'Enfant

Il n'existe pas au Sénégal de comité inter-ministériel chargé des droits de l'enfant. En vue d'intégrer les questions relevant de la protection des droits de l'enfant, sera créé un comité chargé d'assurer une meilleure coordination de la formulation des politiques et de la mise en œuvre d'activités diverses.

| |
|---|
| <p>Objectifs</p> <p>Le "Code de l'Enfant" sera transposé en une législation nationale et adapté au contexte national, aux droits et obligations contenus dans la Convention sur les droits de l'enfant, ses protocoles facultatifs et autres conventions pertinentes.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Mise en place d'un Groupe de travail présidé par le Ministère de la Justice avec en son sein des experts juridiques de l'ANCTP, du ME, du MFDSSN et du Ministère du Travail.2) Rédaction par le Groupe de travail d'un projet de Code adapté au contexte national, aux droits et obligations contenus dans la CRC, ses protocoles facultatifs et autres conventions pertinentes.3) Discuter du projet du projet de Code pour transposition et approbation. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>Le Ministère de la Justice en collaboration avec l'ANCTP, le ME, le MFDSSN et le Ministère du Travail</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre entre 2008 et 2015</p> |

4.3.2 Plan de Valorisation de la Viabilité de l'Exploitation des CTP

A partir des expériences et enseignements dégagés du Projet Pilote mis en oeuvre au Kaolack et au Tambacounda, les plans suivants sont proposés afin de valoriser la viabilité de l'exploitation et de la gestion des CTP.

(2-1) Standardisation de la Structure et de l'Organisation des CTP

Ainsi que vérifié dans le Projet Pilote, le modèle de la JICA est apte à devenir une CTP modèle en termes de conception physique et d'organisation de l'exploitation. Cependant, en fonction de l'emplacement et des différentes situations socio-économiques, plusieurs versions de ce modèle seront préparées à partir du modèle standard. La structure organisationnelle sera également standardisée tandis que les manuels d'exploitation nécessaires seront préparés.

| |
|--|
| <p>Objectifs</p> <p>Standardiser la conception de la CTP et ses spécifications afin de maintenir la qualité des infrastructures à un niveau adéquat et définir des normes d'exploitation pour les systèmes de gestion et d'exploitation avec la participation de la collectivité.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <p>1) Instaurer un groupe de travail (GT-1) au sein de l'ANCTP regroupant les architectes et les membres du Comité de Gestion de la CTP en exploitation, en collaboration avec le MPPHC et le ME:</p> <ul style="list-style-type: none">- Examiner les conceptions existantes et préparer des modèles standard pour la conception de la CTP- Examiner la situation actuelle et sélectionner l'équipement et les kits de jeux à installer- Examiner les spécifications de la CTP existante et préparer des normes- Examiner les systèmes de gestion et d'exploitation existants et préparer les modèles standard en intégrant le Règlement et les manuels d'exploitation du Comité de Gestion et le Comité de Supervision <p>2) Préparer les documents standard destinés aux services régionaux et ministères concernés après autorisation</p> |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP en collaboration étroite avec le MPPHC et le ME</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007</p> |

(2-2) Standardisation du Curriculum des CTP

Bien qu'un curriculum des CTP ait été préparé au cours du Projet Pilote, aucun curriculum standard n'a été préparé. En vue de l'expansion future des CTP, le curriculum sera standardisé pour y intégrer l'éducation, la prise en charge sanitaire et la nutrition.

| |
|---|
| <i>Objectifs</i> Standardiser le curriculum des CTP et clarifier les contenus éducatifs |
| <i>Composantes du projet</i> 1) Instaurer un groupe de travail (GT-2) au sein de l'ANCTP composé des personnes en charge de la formation des animateurs/mères-assistantes de CTP, et du personnel compétent au sein du ME, du MS et du MPPHA en vue de standardiser le curriculum des CTP. 2) Examiner le curriculum existant et solliciter des suggestions auprès des animateurs/mères-assistantes de CTP. 3) Préparer le curriculum standard et le diffuser auprès des CTP et jardins d'enfants après autorisation. |
| <i>Agence d'Exécution</i> L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, le MPPHA et le MFDSSN |
| <i>Calendrier de Mise en Oeuvre</i> A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 |

(2-3) Intégration des Matériel et Manuels Didactiques destinés au Personnel des CTP

Dans le cadre du Projet Pilote, des manuels à l'intention des animateurs/mères-assistantes et des Comités de Gestion (C/G) ont été préparés et utilisés dans les cours de formation. Du matériel similaire avait aussi été élaboré par le ME avec la coopération de bailleurs de fonds internationaux. L'intégration de ce matériel et la préparation de matériel pour le manuel des animateurs et de matériel didactique sont nécessaires à l'expansion des CTP.

| |
|--|
| <p>Objectifs</p> <p>Préparer des manuels standard destinés aux animateurs/mères-assistantes et aux C/G en intégrant et en compilant les manuels existants, et standardiser le matériel didactique</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Le groupe de travail (GT-2) instauré pour le curriculum standard sera chargé de ces travaux parallèlement à la standardisation du curriculum ou après son achèvement.2) Examiner les manuels et le matériel existants et examiner la demande actuelle dans les CTP.3) Intégrer et finaliser les manuels et le matériel sous la forme de livres de classe et/ou vidéos.4) Obtenir l'agrément du ME/de l'ANCTP et distribuer les manuels et le matériel aux CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants et les cases communautaires. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP sera l'Agence d'Exécution en collaboration avec le ME, le MS, le MPHPA et le MFDSSN.</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007</p> |

(2-4) Facilitation de la Fourniture du Matériel et de l'Équipement Didactiques

A l'heure actuelle, le matériel et l'équipement didactiques sont fournis par des bailleurs de fonds internationaux/étrangers tels que l'UNICEF, l'UNESCO et des ONG de même que les organismes gouvernementaux. Cependant, l'ANCTP ne contrôle ni ne gère les activités dû au manque de communication et de coordination avec les bailleurs. Pour une distribution efficace, il est proposé que l'ANCTP instaure un système de distribution du matériel et de l'équipement didactiques par le biais d'un coordinateur régional en collaboration avec les bailleurs de fonds.

| |
|--|
| Objectifs Instaurer un système de distribution harmonieux et unifié du matériel et de l'équipement didactiques sous le contrôle de l'ANCTP |
| Composantes du projet 1) Examiner la situation actuelle du système de distribution du matériel et de l'équipement didactiques au Kaolack et au Tambacounda 2) Discuter du programme annuel de distribution du matériel et de l'équipement didactiques avec les bailleurs de fonds 3) Préparer les plan et calendrier de distribution sous la supervision de l'ANCTP 4) Procéder à la distribution par le biais des coordinateurs régionaux de l'ANCTP |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en collaboration avec les bailleurs internationaux/étrangers et les ONG |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015 |

(2-5) Renforcement de la Sensibilisation et de la Mobilisation Sociale

La sensibilisation et la mobilisation sociale des populations locales constituent l'une des tâches majeures pour la viabilité et la gestion des CTP. Dans le cadre du Projet Pilote, cette activité a été mise en œuvre par le personnel homologue en collaboration avec des experts de la JICA et des ONG. La fonction de promouvoir la compréhension et la participation des populations sera menée par l'ANCTP en collaboration avec les agents régionaux.

| |
|---|
| <p>Objectifs</p> <p>Renforcer les capacités de sensibilisation et de mobilisation sociale au sein de l'ANCTP en consolidant le système existant.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Examiner le matériel existant préparé par l'ANCTP en vue de la sensibilisation et de la mobilisation sociale et l'intégrer dans un manuel standard.2) Utiliser le manuel intégré et former les agents régionaux et les inspecteurs.3) Préparer un plan annuel de sensibilisation et de mobilisation sociale à partir du plan de construction des CTP.4) Planifier un budget pour mener la formation à la sensibilisation au Kaolack et au Tambacounda.5) Coordonner et superviser la formation à la sensibilisation et à la mobilisation sociale à mener au Kaolack et au Tambacounda au niveau régional par les coordinateurs et inspecteurs régionaux. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP sera l'Agence d'Exécution en collaboration avec des ONG et les membres des Comités de Gestion des CTP en exploitation.</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015</p> |

(2-6) Consolidation du Système de Formation aux CTP et Formation Permanente

Le système actuel de formation des animateurs et des Comités de Gestion (C/G) sera renforcé d'autant. La cellule de formation qui sera créée au sein de l'ANCTP sera chargée de former les agents régionaux (coordinateurs et inspecteurs des CTP). Puis, la formation du personnel de CTP au Kaolack et au Tambacounda sera menée par les agents régionaux formés avec l'assistance de l'ANCTP centrale. Ce système sera consolidé de manière extensive.

| |
|---|
| <p>Objectifs</p> <p>Consolider le système actuel de formation par une formation plus intensive au niveau régional et assurer la formation permanente des animateurs/mères-assistantes et des membres des C/G pour les CTP en expansion.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Créer une Division de la Formation au sein de l'ANCTP chargé d'examiner le nombre de CTP existantes et le plan de constructions futures, et d'estimer les besoins en formation et en re-formation en collaboration avec les agents régionaux.2) Préparer les plans annuels de formation destinés aux animateurs/mères-assistantes et aux membres des C/G pour les régions de Kaolack et Tambacounda.3) Préparer les plans de formation nécessaires aux agents régionaux au niveau central.4) Planifier un budget de formation, dont l'allocation de bailleurs internationaux.5) Procéder à la mise en œuvre de la formation au Kaolack et au Tambacounda par les agents régionaux en collaboration avec le ME et les animateurs/mères-assistantes des CTP en exploitation. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS et le MPPHA</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015</p> |

(2-7) Création d'une Base de Données des Infrastructures de DPE

Bien que le Gouvernement du Sénégal ait prévu de construire un grand nombre de CTP à l'avenir, le détail de l'offre et de la demande n'est que peu documenté. En d'autres termes, les données statistiques sur les infrastructures de DPE sont insuffisamment préparées. Les statistiques seront un outil efficace et indispensable pour l'élaboration des politiques, la mise en oeuvre, le monitoring et l'évaluation du DPE.

Objectifs

Améliorer la qualité de la base de données sur les infrastructures de DPE en développant un Système d'Information sur l'Education de la Petite Enfance (DPE-EMIS) au Kaolack et au Tambacounda.

Composantes du projet

- 1) Instaurer un groupe de travail sur le Système d'Information sur l'Education de la Petite Enfance au sein de l'ANCTP.
- 2) Examiner les données disponibles sur les infrastructures d'EPE – les CTP, jardins d'enfants et écoles maternelles – y compris le nombre d'infrastructures, les effectifs d'enfants et de personnel.
- 3) Elaborer un formulaire d'évaluation des infrastructures de DPE.
- 4) Recueillir et compiler les données sur les infrastructures de DPE au Kaolack et au Tambacounda
- 5) Analyser les données pour planification ultérieure
- 6) Développer un Système d'Information sur l'Education de la Petite Enfance (DPE-EMIS)

Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration étroite avec le ME.

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015.

(2-8) Création d'une Ecole de Formation aux CTP

Il est prévu de construire un nombre considérable de CTP dans un avenir proche. Cela augmente les besoins en formation des animateurs/mères-assistantes et des membres des Comités de Gestion (C/G). Même en consolidant le système de formation existant, cette forte demande ne saurait être satisfaite sans la création d'une infrastructure permanente de formation.

| |
|--|
| <p>Objectifs</p> <p>Consolider le système de formation existant par une formation plus intensive au niveau régional et assurer la formation permanente des animateurs/mères-assistantes et des membres des Comités de Gestion (C/G) en vue de l'élargissement du programme de CTP.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Examiner les CTP existantes et le plan actuel d'expansion des CTP, et formuler un plan à long terme de formation des animateurs/mères-assistantes et des membres des Comités de Gestion (C/G).2) Estimer les besoins annuels en formation à partir du plan de formation à long terme.3) Déterminer l'envergure et la localisation (Thiès, où des infrastructures sont disponibles, est un site envisageable).4) Lever des fonds et créer un centre de formation.5) Former le personnel du centre de formation et le mettre en exploitation. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, le MPPHA et le MFDSSN.</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre entre 2008 et 2015.</p> |

(2-9) Renforcement du Système de Monitoring et d'Evaluation

Pour assurer un développement viable des CTP dans le futur, il est indispensable de leur apporter un soutien pendant la phase opérationnelle, grâce à un monitoring et une évaluation continus. Le renforcement de cette fonction au niveau de l'ANCTP est très important pour améliorer la viabilité des CTP.

| |
|---|
| <p>Objectifs</p> <p>Instaurer un système de monitoring et d'évaluation à partir des expériences tirées du Projet Pilote et procéder régulièrement au monitoring et à l'évaluation des CTP existantes.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Mettre en place une cellule de monitoring et d'évaluation des CTP au sein de l'ANCTP.2) Examiner la situation actuelle du monitoring et instaurer un nouveau système intégré de monitoring et d'évaluation qui implique les fonctions des services centraux et régionaux.3) Préparer un plan de monitoring et d'évaluation et l'allocation budgétaire.4) Former les agents régionaux et démarrer les activités au niveau régional.5) Mettre en oeuvre le monitoring et l'évaluation au niveau régional (Kaolack et Tambacounda). |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP sera l'Agence d'Exécution en collaboration avec ses services régionaux et des ONG.</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015.</p> |

4.3.3 Plan de Soutien au DPE avec la Coopération des Ministères Concernés

Il est nécessaire d'appliquer une approche holistique pour faciliter le DPE du point de vue de l'éducation mais aussi de la santé, de la nutrition et de la protection des droits de l'enfant. Le soutien continu des ministères concernés tels que le ME, le MS et le MPHSA de même que de l'ANCTP sont indispensables pour promouvoir le DPE au Kaolack et au Tambacounda. La présente section propose de mettre en oeuvre les plans suivants afin de soutenir le DPE par l'exploitation des CTP et avec la coopération des ministères concernés.

(3-1) Valorisation de la Sensibilisation au DPE par l'Exploitation des CTP

Le manque de sensibilisation au DPE constitue l'une des contraintes pesant sur l'amélioration de l'environnement de la petite enfance. Les expériences et enseignements tirés du Projet Pilote ont démontré que la sensibilisation locale au DPE s'était nettement améliorée par l'exploitation des CTP, y compris des réunions communautaires et l'exploitation du Ciné-bus, et la collaboration avec les ministères concernés tels que le ME et le MS. La campagne de sensibilisation devrait ainsi être élargie à d'autres CTP au Kaolack et Tambacounda, en dehors des CTP-JICA.

Objectifs

Sensibiliser les collectivités locales du Kaolack et du Tambacounda au DPE par l'exploitation des CTP.

Composantes du projet

- 1) Examiner et renforcer la campagne de sensibilisation au DPE par l'exploitation des CTP au moyen de réunions communautaires et du Ciné-bus en coopération avec les organes concernés tels que l'ANCTP, le ME, le MS, les bailleurs de fonds et les ONG.
- 2) Elaborer un plan annuel de campagnes de sensibilisation au Kaolack et au Tambacounda en coopération avec les organisations concernées.
- 3) Mettre en oeuvre les campagnes au moyen de réunions communautaires et du Ciné-bus dans les CTP-JICA au Kaolack et au Tambacounda.
- 4) Diffuser l'importance de la sensibilisation au DPE dans l'ensemble des CTP au Kaolack et au Tambacounda.

Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, les bailleurs étrangers et les ONG.

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015.

(3-2) Soutien à l'Intégration du Curriculum et du Matériel Didactique Standard des CTP

Le ME a accumulé des connaissances sur le plan du curriculum et du matériel didactique destinés à l'éducation de la petite enfance, et le MS et le MPPHA sur le plan de la santé et de la nutrition. Il est par conséquent proposé que les ministères concernés fournissent le matériel et les données existants, et assistent l'ANCTP dans l'intégration du curriculum et du matériel didactique destinés au DPE. Le plan proposé ici est étroitement lié aux plans (2-2) et (2-3) proposés.

(3-3) Soutien à la Formation du Personnel des CTP

En principe, la Direction de l'Education Préscolaire du ME est chargée de former les enseignants de l'EPE. Cependant, une équipe composée d'experts issus de secteurs divers conduit la formation du personnel de CTP (animateurs/mères-assistantes) sous la direction des coordinateurs régionaux, sachant que la teneur de la formation recouvre plusieurs secteurs tels que la santé, la nutrition et l'EPE. La formation du personnel de CTP sera alors menée avec le soutien intégré des ministères concernés tels que le ME, le MS et le MPPHA. Le plan proposé ici est étroitement lié aux plans (2-2) et (2-3) proposés.

(3-4) Soutien à l'Augmentation du Taux de Déclaration de Naissance au moyen des CTP

La déclaration de naissance constitue l'un des termes fondamentaux des droits de l'enfant. Cependant, il est difficile aux parents se rendre auprès des pouvoirs locaux pour déclarer une naissance dû aux difficultés d'accès, notamment en milieu rural. Il est donc nécessaire d'améliorer pour les parents l'accès à la déclaration de naissance par le biais des CTP.

Objectifs

Améliorer le système de déclaration de naissance des nouveaux-nés et des enfants de moins de 6 ans par le biais des CTP.

Composantes du projet

- 1) Examiner la situation actuelle de la déclaration de naissance.
- 2) Envisager un système de déclaration de naissance plus flexible impliquant les CTP avec la coopération des ministères concernés.
- 3) Vérifier le système de déclaration de naissance à partir des quatre CTP-JICA au titre de projet pilote et modifier le système.

- 4) Diffuser et promouvoir le système modifié auprès des autres CTP du Kaolack et du Tambacouda.

Agence d'Exécution

L'ANCTP en coopération avec le Ministère de la Justice et le MFDSSN.

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre entre 2005 et 2015.

(3-5) Soutien à l'Amélioration de l'Accès aux Structures de Santé au moyen des CTP

Dû à la pénurie du nombre de structures de santé, il est difficile à l'ensemble de la population d'accéder aux services médicaux avancés ou même aux dispensaires en milieu rural. Dans une telle situation, les services sanitaires de base tels que la vaccination et l'examen physique ont été dispensés aux enfants dans le cadre de l'exploitation des CTP du Projet Pilote en collaboration avec le personnel des structures de santé avoisinantes. Il est proposé que les expériences et les enseignements dégagés du Projet Pilote soient élargis pour être appliqués à l'ensemble des CTP du Kaolack et du Tambacouda.

Objectifs

Améliorer l'accès aux services de santé dans le cadre de l'exploitation des CTP en collaboration avec les structures de santé avoisinantes ainsi que le MS et le MPPHA.

Composantes du projet

- 1) Examiner le système des services de santé destinés à la petite enfance avec le soutien du MS et du MPPHA.
- 2) Instaurer un système de coordination entre les organisations concernées et les CTP.
- 3) Promouvoir et élargir les services de santé infantile dans le cadre de l'exploitation des CTP-JICA au Kaolack et au Tambacouda en collaboration avec le personnel des structures de santé avoisinantes.
- 4) Diffuser l'expérience et les enseignements auprès des autres CTP du Kaolack et du Tambacouda.

Agence d'Exécution

L'ANCTP en coopération avec le MS, le MPPHA et les organisations sanitaires locales.

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre entre 2005 et 2015.

(3-6) Soutien à l'Amélioration du Milieu Vital des CTP

Dans le cadre de l'exploitation des CTP du Projet Pilote, des activités de boisement et de culture maraîchère ont été mises en œuvre au sein des CTP avec la participation de la collectivité et en collaboration avec le Ministère de l'Environnement. Le Projet Pilote a permis de démontrer que les activités de boisement et de culture maraîchère avaient un impact sur l'éducation environnementale et la nutrition des enfants et de leurs mères et contribuaient à améliorer le milieu vital des CTP. Il est prévu de renforcer l'expérience et les leçons tirées du Projet Pilote et de les élargir à d'autres CTP.

| |
|---|
| Objectifs Améliorer le milieu vital des CTP et la situation nutritionnelle des enfants. |
| Composantes du projet <ol style="list-style-type: none">1) Examiner la situation du milieu vital au sein et à proximité des CTP et préparer un standard pour le milieu vital des CTP.2) Examiner l'expérience du Projet Pilote et préparer les programmes de culture maraîchère.3) Promouvoir les activités de jardinage en vue d'améliorer le milieu vital au sein et à proximité des CTP dans le cadre de l'exploitation des CTP-JICA au Kaolack et au Tambacounda.4) Diffuser l'expérience et les enseignements dégagés auprès des autres CTP du Kaolack et du Tambacounda. |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en coopération avec le Ministère de l'Environnement. |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre entre 2005 et 2015. |

(3-7) Soutien aux Mères et Femmes Usagers des CTP

Dans le Projet Pilote, la classe des mères dispensée dans les CTP a contribué à améliorer l'éducation de base telle que l'alphabétisation et l'éducation religieuse des communautés, hommes et femmes confondus. En outre, des séminaires et campagnes de sensibilisation sur la santé, la nutrition et les droits de l'enfant ont été menés afin de promouvoir le DPE par le biais des classes des mères dispensées dans les CTP. La classe des mères sera renforcée en collaboration avec les organisations concernées, notamment le ME et le MS, et élargie aux autres CTP du Kaolack et du Tambacounda.

Objectifs

Renforcer la classe des mères en vue de promouvoir le DPE dans le cadre des CTP.

Composantes du projet

- 1) Examiner les activités en cours dans la classe des mères et préparer un programme standard recouvrant l'alphabétisation, la santé et la nutrition, et la protection des droits de l'enfant.
- 2) Préparer les manuels de la classe des mères à partir de l'expérience du Projet Pilote.
- 3) Promouvoir la classe des mères en vue du DPE dans le cadre de l'exploitation des CTP-JICA au Kaolack et au Tambacounda.
- 4) Diffuser l'expérience et les leçons auprès des autres CTP du Kaolack et du Tambacounda.

Agence d'Exécution

L'ANCTP en coopération avec le ME et le MS.

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre entre 2005 et 2015.

(3-8) Création d'un Système de Soutien Budgétaire à l'Exploitation des CTP

En principe, l'exploitation des CTP sera gérée par la collectivité locale. Cependant, certaines des CTP sont confrontées à des difficultés financières dû aux faibles/fluctuants revenus des bénéficiaires en milieu rural. Face à cette situation, l'ANCTP assurera un soutien budgétaire aux CTP et demandera aux autorités municipales et communautaires rurales un soutien budgétaire régulier afin d'améliorer la viabilité de l'exploitation des CTP. En outre, les Comités Gestion (C/G) et les Comités de Surveillance (C/S) des CTP demanderont également un soutien financier aux pouvoirs locaux afin d'assurer une exploitation stable des CTP.

| |
|---|
| Objectifs Améliorer l'exploitation des CTP en assurant un soutien budgétaire. |
| Composantes du projet 1) Examiner les relevés financiers des CTP existantes, dont les CTP- JICA. 2) Analyser les causes des problèmes financiers et les contraintes. 3) Discuter d'un soutien financier avec les autorités locales (collectivités et municipalités rurales) par le biais d'un coordinateur régional. 4) Mettre en place une réglementation et des critères standard pour le soutien financier. |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en coopération avec les autorités locales. |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015. |

4.3.4 Plan d'Amélioration des Infrastructures de DPE

Les CTP et les écoles maternelles seront élargies afin d'atteindre la cible du Plan Directeur en matière d'augmentation du taux de préscolarisation au Kaolack et au Tambacounda. A l'heure actuelle, selon l'entretien (mené en mai 2004) avec la Direction de l'Education Préscolaire du ME, le ME a prévu d'élargir les CTP et de soutenir les jardins d'enfants privés afin d'augmenter le taux d'inscription mais ne souhaite pas élargir les écoles maternelles. A cet effet, un plan d'élargissement des CTP et des jardins d'enfants est proposé dans le Plan Directeur. Afin d'atteindre la cible 2015 du Plan Directeur, 182 CTP et 133 jardins d'enfants seront construits et exploités au Kaolack et 123 CTP et 87 jardins d'enfants au Tambacounda, comme présenté en Appendice 2.

En outre, il est proposé que les cases communautaires et les daaras, qui jouent un rôle

complémentaire dans l'éducation de la petite enfance au Kaolack et au Tambacounda, soient améliorés.

(4-1) Programme d'Activation des CTP existantes

A l'heure actuelle, des CTP sont construites au Kaolack et au Tambacounda. Cependant, selon nos informations, neuf (9) CTP au Kaolack et six (6) au Tambacounda sont en attente d'exploitation. Ce fait indique qu'une activation accrue des CTP existantes est nécessaire au développement ultérieur des CTP au Kaolack et au Tambacounda.

| |
|---|
| <p>Objectifs</p> <p>Activer les CTP existantes en facilitant la construction de CTP et/ou la formation du personnel des CTP et les mettre en exploitation pour répondre à la forte demande locale.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Organiser une équipe de réactivation des CTP non exploitées au sein de l'ANCTP.2) Recueillir des informations sur la situation actuelle des CTP non exploitées au Kaolack et au Tambacounda en collaboration avec les coordinateurs régionaux.3) Etudier les problèmes liés à la non-exploitation et identifier les contre-mesures.4) Prendre les contre-mesures nécessaires telles que le soutien à la construction, à l'organisation de la gestion et à la formation. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP sera l'Agence d'Exécution en collaboration avec les coordinateurs régionaux.</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007.</p> |

(4-2) Création d'une Fédération des CTP et Promotion de la Collaboration

La communication entre les CTP existantes est très limitée au Kaolack et au Tambacounda. Afin de renforcer la viabilité de l'exploitation des CTP, il est nécessaire d'instaurer une organisation fédérant les CTP au Kaolack et au Tambacounda pour permettre d'échanger les expériences et enseignements tirés de l'exploitation des CTP et en valoriser la viabilité.

Objectifs

Créer une fédération des CTP afin de promouvoir la collaboration entre les CTP du Kaolack et du Tambacounda.

Composantes du projet

- 1) Instaurer la fédération en invitant l'ensemble des CTP du Kaolack et du Tambacounda.
- 2) Tenir des réunions régulières et échanger les expériences en matière d'exploitation des CTP afin d'en renforcer la viabilité à partir des résultats du Projet Pilote.
- 3) Examiner les résultats des activités.
- 4) Intégrer d'autres régions et diffuser l'expérience à l'échelle du Sénégal.

Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec les CTP du Kaolack et du Tambacounda.

Calendrier de Mise en Oeuvre

A mettre en oeuvre d'ici la fin 2007 et poursuivre jusqu'en 2015.

(4-3) Plan de Construction des CTP

Afin d'atteindre le taux de préscolarisation ciblé dans le Plan Directeur, 182 CTP au Kaolack et 123 au Tambacounda devraient être construites d'ici 2015. En vue d'atteindre cette cible, un plan précis de construction des CTP pour 2005 - 2009 sera préparé en collaboration avec les autorités régionales du Kaolack et du Tambacounda. Simultanément, un plan financier sera également préparé à partir de l'estimation des fonds nécessaires à la construction, en coordination avec la Présidence et les bailleurs de fonds.

| |
|--|
| Objectifs Améliorer l'accès au DPE en construisant des CTP et augmenter le taux de préscolarisation au Kaolack et au Tambacounda. |
| Composantes du projet 1) Préparer un inventaire des CTP et examiner le plan de construction des CTP du Kaolack et du Tambacounda. 2) Etudier le nombre de CTP nécessaire en collaboration avec le coordinateur régional au Kaolack et au Tambacounda. 3) Préparer un plan concret de construction des CTP (plan initial de 5 ans: 2005-2009). 4) Estimer les fonds nécessaires à la construction à partir du plan de construction et organiser les fonds sur la base du plan financier en assurant la coordination avec la Présidence et les bailleurs de fonds. 5) Mettre en oeuvre la construction des CTP au Kaolack et au Tambacounda. |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en collaboration avec le coordinateur régional et la Présidence. |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre de 2005 à 2015. |

(4-4) Plan d'Incitation en faveur des Etablissements Préscolaires Privés

La participation privée à l'éducation préscolaire sera facilitée d'autant dans la mesure où il est prévu que l'amélioration de l'éducation préscolaire soit traitée par des entités privées tant au Kaolack qu'au Tambacounda. En vue de promouvoir la participation accrue du secteur privé à l'éducation préscolaire, il est proposé que l'Etat fournisse un soutien et des incitations.

| |
|---|
| Objectifs Faciliter les établissements préscolaires privés par un soutien et des incitations de l'Etat. |
| Composantes du projet <ol style="list-style-type: none">1) Examiner le système actuel de soutien de l'Etat.2) Préparer des plans de soutien aux établissements préscolaires.<ul style="list-style-type: none">- Exonérer les établissements préscolaires privés d'impôts et de redevances.- Réduire ou exonérer les droits d'importation et taxes sur le matériel et l'équipement destiné aux établissements privés.3) Remanier le budget en fonction du programme de soutien.4) Fournir une assistance pédagogique par le biais des inspecteurs du ME et de l'ANCTP. |
| Agence d'Exécution Le ME en collaboration avec l'ANCTP. |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre de 2008 à 2015. |

(4-5) Plan de Soutien aux Cases Communautaires

Nombre de cases communautaires, considérées comme une forme primitive de CTP, sont construites et exploitées au Kaolack et au Tambacounda. Cependant, la qualité de leurs services, dont les infrastructures et le matériel didactique disponibles, est nettement inférieure à celle des CTP. Il est difficile à l'ensemble des cases communautaires de se mettre d'emblée au niveau des CTP dû aux ressources limitées dans les deux régions. Il est nécessaire de soutenir les cases communautaires et d'améliorer la qualité de leurs services.

| |
|--|
| Objectifs Améliorer les cases communautaires pour promouvoir le DPE au Kaolack et au Tambacounda. |
| Composantes du projet 1) Mener une étude d'inventaire des cases communautaires au Kaolack et au Tambacounda. 2) Evaluer les besoins en matériel et manuels didactiques et préparer le plan de distribution afférent en coordination avec les bailleurs et les ONG. 3) Préparer un plan de re-formation du personnel des cases communautaires tels que les animateurs et les mères-assistantes. 4) Distribuer le matériel et les manuels didactiques et mener la re-formation du personnel des cases communautaires 5) Diffuser les expériences et les enseignements tirés des CTP auprès des cases communautaires du Kaolack et du Tambacounda |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en collaboration avec le coordinateur régional au Kaolack et au Tambacounda et le ME |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre entre 2008 et 2015 |

(4-6) Plan d'Amélioration des Daaras

Les Daaras existent au Sénégal au titre de structure unique en son genre d'accueil des enfants. Les régions ciblées recèlent un grand nombre de Daaras, notamment au Kaolack. Comme indiqué dans le chapitre précédent, il a été constaté que les conditions de vie des Daaras n'étaient pas favorables à la santé et la nutrition des enfants en général. Il est ainsi indispensable d'améliorer le milieu vital des Daaras pour promouvoir le DPE au Kaolack et au Tambacounda. Il sera néanmoins difficile de s'attaquer à l'ensemble des problèmes et contraintes dans la mesure où les Daaras ne dépendent pas de l'administration de l'Etat. Il est proposé que soit développé un dispositif de coopération entre les Daaras et les CTP et que le milieu vital des Daaras, notamment en matière de santé et de nutrition, soit amélioré en collaboration avec les bailleurs de fonds et les ONG.

| |
|--|
| <p>Objectifs</p> <p>Développer un dispositif de coopération entre les CTP et les Daaras et améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle des <i>talibés</i>.</p> |
| <p>Composantes du projet</p> <ol style="list-style-type: none">1) Instaurer un dispositif de collaboration entre les CTP et des Daaras pilotes, et mettre en œuvre un programme d'échange.2) Fournir des programmes de DPE aux Daaras pilotes, notamment de programmes de santé et de nutrition, en coopération avec le MS, le MPPHA et les infrastructures de santé avoisinantes.3) Examiner les résultats et diffuser l'expérience et les leçons auprès des autres Daaras du Kaolack et du Tambacounda. |
| <p>Agence d'Exécution</p> <p>L'ANCTP en collaboration avec le coordinateur régional, le MS et le MPPHA.</p> |
| <p>Calendrier de Mise en Oeuvre</p> <p>A mettre en oeuvre entre 2008 et 2015.</p> |

(4-7) Plan de Création d'un Fonds de Soutien au DPE

Le budget de l'éducation préscolaire reste peu élevé comparé à celui alloué à d'autres sous-secteurs de l'éducation. Le Programme Décennal d'Education et de Formation (PDEF) alloue 10% de son budget à l'éducation préscolaire. Par le passé, l'allocation effective s'est avérée encore moindre que celle prévue. En vue de promouvoir le DPE, un fonds de soutien applicable aussi aux CTP sera créé en ré-allouant les fonds des bailleurs.

| |
|--|
| Objectifs Créer un fonds de soutien au financement de divers programmes et projets de DPE et promouvoir la participation privée à l'éducation préscolaire. |
| Composantes du projet 1) Instaurer un groupe de travail dans le cadre du Comité Exécutif de Coordination (qui sera créé) en vue de lever des fonds pour le DPE. 2) Formuler un plan visant à lever des fonds pour le DPE par le biais du groupe de travail (Objectifs, source de financement et application, etc.). 3) Discuter et négocier le dispositif financier avec les bailleurs internationaux en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances. 4) Allouer les fonds de l'Etat - Les fonds initiaux nécessaires sont estimés à environ US\$ 10 millions. |
| Agence d'Exécution L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, le MPHPA et le MEF. |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre entre 2008 et 2015. |

4.3.5 Plan d'Intégration et de Développement Communautaires

Dans le cadre du Projet Pilote tel que présenté au Chapitre 3, il est proposé que l'exploitation des CTP contribue à promouvoir l'intégration et le développement communautaires par l'activation des groupes de femmes et les activités génératrices de revenus. Les activités des CTP seront intégrées plus avant dans le développement de la collectivité.

(5-1) Plan de Développement Communautaire dans le cadre de l'Exploitation des CTP

| |
|--|
| Objectifs Promouvoir le développement communautaire dans le cadre de l'exploitation des CTP. |
| Composantes du projet 1) Valoriser la relation entre la direction des CTP tels que les Comités de Gestion (C/G) et les Comités de Surveillance (C/S) et la collectivité. 2) Faciliter la formulation de divers types d'associations communautaires telles que les groupes de femmes et les groupes d'amélioration de la qualité de vie et promouvoir leurs activités à l'aide des CTP. 3) Elargir les activités des associations communautaires en dehors des CTP. |
| Agence d'Exécution L'ANCTP, et les coordinateurs régionaux notamment, en collaboration avec les ministères, les bailleurs de fonds et les ONG concernés. |
| Calendrier de Mise en Oeuvre A mettre en oeuvre entre 2008 et 2015. |

4.4 Sélection des Programmes Hautement Prioritaires et Préparation d'un Plan d'Action

4.4.1 Programmes Hautement Prioritaires

L'année ciblée par le Plan Directeur est 2015, compte dûment tenu de la situation du DPE au Kaolack et au Tambacounda. Les Programmes Hautement Prioritaires du Plan Directeur ont été sélectionnés sur la base des critères indiqués ci-dessous. Dans la sélection des Programmes Hautement Prioritaires, les projets proposés sont intégrés dans un programme si la consolidation rend la mise en œuvre plus efficace.

Critère 1: Projet rapide de renforcement de l'ANCTP en tant qu'Agence d'Exécution du DPE

Critère 2: Projet urgent pour l'exploitation durable des CTP

Critère 3: Projet de forte demande en DPE avec le soutien des ministères concernés

Critère 4: Projet d'élargissement efficace des infrastructures de CTP

Les programmes hautement prioritaires qui suivent ont été sélectionnés sur la base des critères susmentionnés et leur présentation détaillée figure en Appendice 3.

- 1) Renforcement de l'Organisation et des Capacités de l'ANCTP
 - Intégration du Plan 1-2 et du Plan 1-3
- 2) Standardisation et Intégration du Curriculum et des Manuels Didactiques des CTP
 - Intégration du Plan 2-2 et du Plan 2-3
- 3) Sensibilisation de la Communauté et Formation du Personnel des CTP
 - Intégration du Plan 2-5 et du Plan 2-6
- 4) Activités de soutien au DPE au moyen des CTP
 - Intégration du Plan 3-1 et du Plan 3-8
- 5) Plan d'Activation et de Promotion des CTP
 - Intégration du Plan 4-1 et du Plan 4-3

4.4.2 Plan de Développement par Etapes

Un plan de développement de la petite enfance, qui comprend plusieurs étapes, a été élaboré en tenant compte des priorités en matière de développement et de besoins communautaires, comme présenté dans le Tableau 4.3.

Comme indiqué dans le Tableau 4.3, la mise en œuvre de 18 projets est prévue d'ici 2007 dans le cadre d'un objectif à court terme, tandis que 12 autres projets seront mis en œuvre d'ici 2015, l'année cible du Plan Directeur.

4.4.3 Plan d'Action de l'ANCTP

Comme indiqué dans les chapitres précédents, l'ANCTP sera amenée à jouer un rôle prépondérant dans le DPE. Cependant, en raison du remaniement ministériel survenu en avril 2004, la nouvelle organisation et ses fonctions ne sont pas encore définies.

Dans un tel contexte, les actions suivantes devront être menées en vue de la mise en œuvre des projets/programmes proposés en vue du développement de la petite enfance au Kaolack et au Tambacounda.

Tout d'abord, la clarification de la fonction de l'Agence Nationale des Cases des Tout-Petits (ANCTP) doit être officiellement autorisée dans les meilleurs délais suite à la promulgation en juin 2004 du décret portant création de l'ANCTP.

Dans un deuxième temps, la structure organisationnelle de l'ANCTP, à tous les niveaux, central et régionaux, devra être mise en place et recouvrir les services ci-dessous:

- La Division de la Planification et de la Coordination
- La Division de la Sensibilisation et de l'Approche Communautaire
- La Division de l'Environnement, de la Santé et de la Nutrition
- La Division de la Formation et du Matériel Didactique
- La Division du Monitoring et de l'Evaluation
- La Division de l'Administration et des Finances

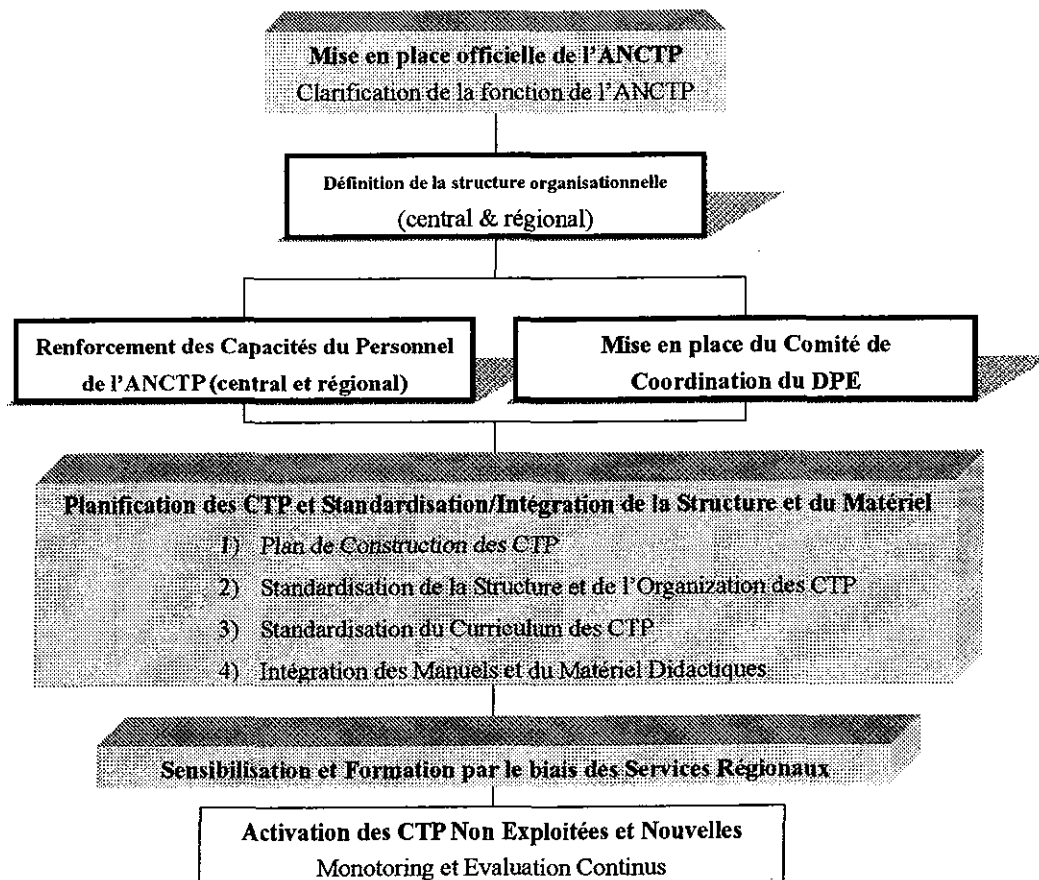
Il faudra ensuite procéder à un renforcement des capacités des agents des services centraux et régionaux de l'ANCTP. Il faudra également d'urgence, et dès cette étape, pourvoir à la mise en place du Comité de Coordination du Développement de la Petite Enfance, comme indiqué dans le plan 1-5 proposé, en vue d'assurer l'efficacité dans la mise en œuvre des différentes activités connexes, grâce à l'intégration et à une bonne coordination.

Pour une meilleure efficacité de l'ANCTP dans la mise en œuvre des CTP, il sera nécessaire d'élaborer le plan de développement des CTP, en consolidant les plans existants, gérés par différents ministères/agences et également standardiser et intégrer les activités liées à la CTP.

Il faudra par la suite effectuer une sensibilisation en vue de l'acceptation de la mise en œuvre de la CTP, dans un contexte d'approche communautaire mais également entreprendre la formation des animateurs/mères-assistantes et Comités de Gestion, conformément aux normes et matériels susmentionnés.

A travers cette série d'actions, l'activation des CTP ne fonctionnant pas présentement et celles venant d'être réalisées, pourra être facilitée. Le monitoring et l'évaluation devront se faire de façon continue, en vue d'appuyer les CTP existantes. Le schéma ci-dessous récapitule les différentes actions devant être menées principalement par l'ANCTP.

Figure 4.3 Actions à mener principalement par l'ANCTP



Source: JICA Study Team

Tableau 4.3 Plan de Développement par Etapes

| No. | Programmes Proposés | Agence d'Exécution | Programmation des Projets | | |
|-----------|--|-----------------------|---------------------------|--------|-------|
| | | | 2005 | 2007/8 | 2015 |
| 1. | Plan de Renforcement de l'ANCTP | | | | |
| 1.1 | Clarification des Fonctions de l'ANCTP et Allocation Budgétaire | ANCTP* | ■ | | |
| 1.2 | Développement Organisationnel et Renforcement des Capacités de l'ANCTP | ANCTP | ■ | ■ | |
| 1.3 | Renforcement des Services Régionaux de l'ANCTP | ANCTP* | ■ | ■ | |
| 1.4 | Instauration de la Politique Nationale de DPE | ANCTP* | ■ | ■ | |
| 1.5 | Instauration du Comité Exécutif de Coordination du DPE | ANCTP* | ■ | ■ | ----- |
| 1.6 | Consolidation du Cadre Juridique des Droits de l'Enfant | MJ/ANCTP* | | | ■ |
| 2. | Plan de Valorisation de la Viabilité de l'Exploitation des CTP | | | | |
| 2.1 | Standardisation de la Structure et de l'Organisation des CTP | ANCTP* | ■ | ■ | |
| 2.2 | Standardisation du Curriculum des CTP | ANCTP* | ■ | ■ | |
| 2.3 | Intégration des Matériel et Manuels Didactiques à l'usage du Personnel des CTP | ANCTP* | ■ | ■ | |
| 2.4 | Facilitation de la Fourniture en Matériel/Equipement Didactiques | ANCTP* | | ■ | ■ |
| 2.5 | Renforcement de la Sensibilisation et de la Mobilisation Sociale | ANCTP* | ■ | ■ | ----- |
| 2.6 | Consolidation du Dispositif de Formation aux CTP et de la Formation Permanente | ANCTP* | ■ | ■ | ----- |
| 2.7 | Création d'une Base de Données des Infrastructures de DPE | ANCTP* | ■ | ■ | ----- |
| 2.8 | Création d'une Ecole de Formation aux CTP | ANCTP* | | | ■ |
| 2.9 | Renforcement du Système de Monitoring et d'Evaluation | NACTP | ■ | ■ | ----- |
| 3. | Plan de Soutien au DPE avec la Coopération des Ministères Concernés | | | | |
| 3.1 | Valorisation de la Sensibilisation au DPE par l'exploitat. des CTP | ANCTP* | ■ | ■ | ----- |
| 3.2 | Soutien à l'Intégration du Curriculum et du Matériel Didactique Standard des CTP | ME/MS/ MPHPA | ■ | ■ | |
| 3.3 | Soutien à la Formation du Personnel des CTP | ME/MH/ MPHPA | ■ | ■ | ----- |
| 3.4 | Soutien à l'Augmentation du Taux de Déclaration de Naissance au | ANCTP* | ■ | ■ | ■ |
| 3.5 | Soutien à l'Amélioration de l'Accès aux Soins de Santé au moyen des CTP | ANCTP* | ■ | ■ | ■ |

| No. | Programmes Proposés | Agence d'Exécution | Programmation des Projets | | |
|-----------|--|--------------------|---------------------------|--------|------|
| | | | 2005 | 2007/8 | 2015 |
| 3.6 | Soutien à l'Amélioration du Milieu Vital des CTP | ANCTP* | | | |
| 3.7 | Soutien aux Mères et Femmes usagers des CTP | ANCTP* | | | |
| 3.8 | Soutien Budgétaire à l'Exploitation des CTP | ANCTP | | | |
| 4. | Plan d'Amélioration des Infrastructures de DPE | | | | |
| 4.1 | Programme d'Activation des CTP Existantes | ANCTP | | | |
| 4.2 | Création d'une Fédération des CTP et Promotion de la Collaboration | ANCTP | | | |
| 4.3 | Plan de Construction des CTP | ANCTP* | | | |
| 4.4 | Plan d'Incitation en faveur des Structures Préscolaires | ME/ANCTP | | | |
| 4.5 | Plan de Soutien aux Cases Communautaires | ANCTP* | | | |
| 4.6 | Plans d'Amélioration des Daaras | ANCTP* | | | |
| 4.7 | Plan de Création d'un Fonds de Soutien au DPE | ANCTP* | | | |
| 5. | Plan d'Intégration et de Développement Communautaire | | | | |
| 5.1 | Plans de Développement Communautaire par l'Exploitation des CTP | ANCTP* | | | |

Remarque: Les programmes/projets hautement prioritaires sont ombrés.

* A mettre en oeuvre avec les autres agences concernées.

Source: JICA Study Team

4.5 Organisation de mise en œuvre du Plan Directeur

4.5.1 Structure organisationnelle

Il est proposé que l'ANCTP soit l'Agence d'Exécution du DPE dans le cadre du Plan Directeur. L'ANCTP devra assurer l'organisation et le personnel nécessaires et promouvoir le DPE par le biais des CTP. L'organisation régionale de l'ANCTP jouera un rôle plus important dans la promotion du développement durable des CTP en milieu rural, en collaboration avec les autorités locales.

Par ailleurs, le Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance (CECDPE)¹, mentionné dans le plan 1-5 proposé, devra être instauré de toute urgence pour superviser et coordonner les activités des ministères concernés par le DPE sous la direction de l'ANCTP en vue de promouvoir le DPE suivant une approche holistique. La structure organisationnelle proposée pour le CECDPE est présentée

¹ Le CECDPE est l'équivalent du "Secrétariat National Permanent de la Petite Enfance" proposé dans le document de Politique Nationale pour le Développement Intégré de la Petite Enfance.

ci-dessous en détail.

4.5.2 Le Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance (CECDPE)

Le CECDPE sera présidé par le Secrétaire Général de la Présidence et co-présidé par le Directeur Général de l'ANCTP. Les représentants des organes suivants y participeront en qualité de membres.

- ANCTP
- ME
- MPPHA
- MFDSSN
- MS
- MPPHC
- Représentants des partenaires au développement, dont des ONG

La structure proposée pour l'organisation de la mise en oeuvre est présentée dans la figure ci-dessous.

Figure 4.4 Organigramme proposé pour le Comité Exécutif du DPE



Source: JICA Study Team

(1) Le Comité Technique de Mise en Œuvre des Programmes et Projets de Développement de la Petite Enfance (CTM)

Le Comité Technique de Mise en Œuvre des Programmes et Projets de Développement de la Petite Enfance² est proposé en vue de fournir les services opérationnels. Le CTM sera dirigé par le Directeur général Adjoint de l'ANCTP. Il est composé des membres ci-dessous:

- Les chefs des Divisions de l'ANCTP
- Les Chefs des divisions concernées du ME, du MS, du MPHPAA, du MPPHC et du MFDSSN

La Division de la Planification et de la Coordination de l'ANCTP assurera la fonction de Secrétariat du CTM.

(2) Fonctions du CECDPE et du CTM

Les principales fonctions du CECDPE et du CTM sont décrites ci-dessous.

Le CECDPE doit se réunir tous les trimestres. Ses fonctions sont récapitulées ci-dessous:

- 1) Formuler la politique de base et les stratégies du DPE et définir les fonctions des ministères/agences concernées;
- 2) Intégrer les plans de développement formulés au sein des activités des ministères/agences intervenant dans le DPE, en particulier les plans des partenaires internationaux au développement;
- 3) Coordonner le plan annuel de mise en oeuvre du DPE et la mobilisation des fonds requis;
- 4) Procéder au monitoring et à l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes/projets de DPE;
- 5) Examiner et évaluer les rapports annuels de performance sur le DPE, élaborés par le CTM.

Le CTM se réunira tous les mois. Ses fonctions sont récapitulées ci-dessous:

- 1) Appuyer le CECDPE dans la formulation des politiques, en intégrant les plans et en consolidant les plans annuels de mise en oeuvre;

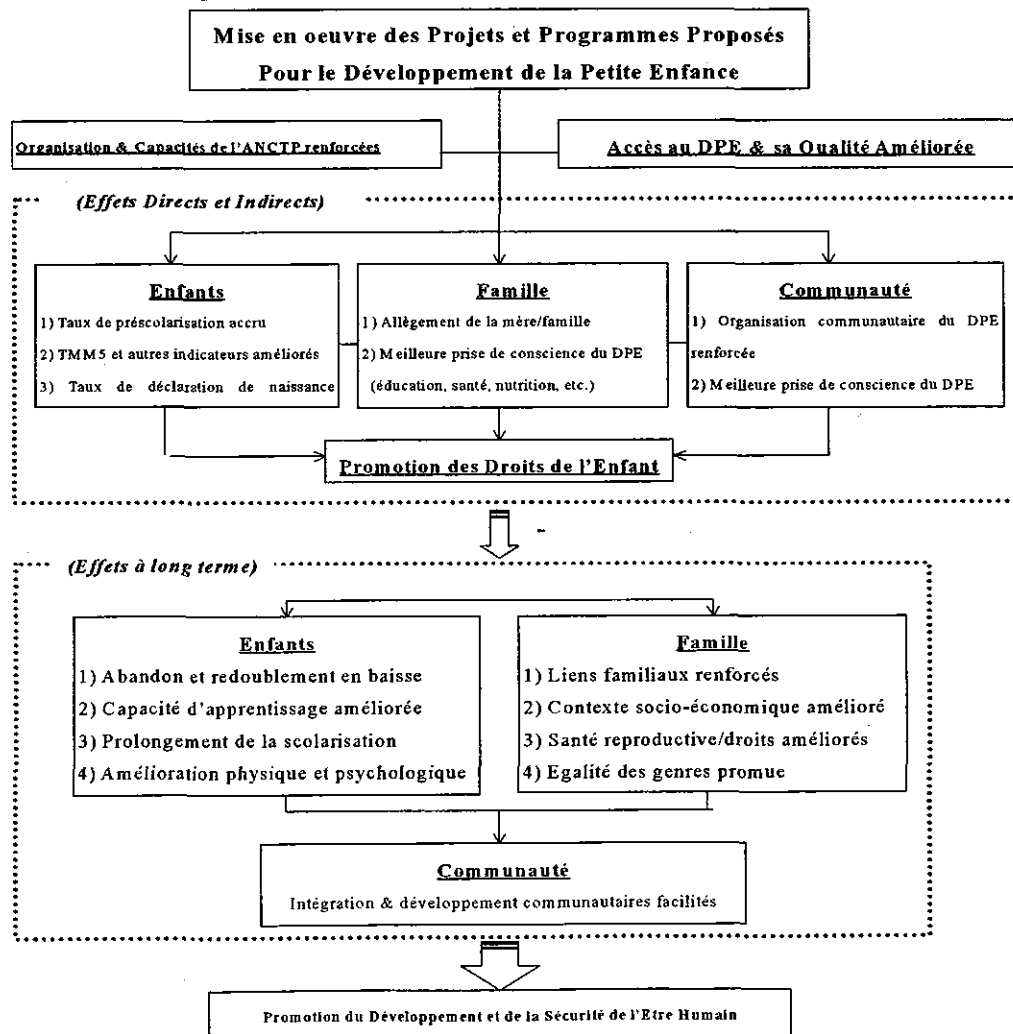
² Le CTM est l'équivalent de la "Commission Technique Nationale de la Petite Enfance" dans la Lettre de Politique Nationale pour le Développement Intégré de la Petite Enfance.

- 2) Suivre l'état d'avancement des programmes/projets de DPE à travers une coordination effective avec les autres ministères/agences concernées;
- 3) Mener une évaluation et évaluer les impacts;
- 4) Elaborer les rapports annuels sur les performances en matière de DPE.

4.6 Impacts socio-économiques escomptés

Les projets et programmes proposés visent non seulement au développement de la petite enfance au Kaolack et au Tambacounda, mais également à la promotion du développement humain et de la sécurité humaine afin de valoriser le niveau socio-économique. La mise en œuvre des projets et programmes proposés, comme le montre la Figure 4.5, devrait avoir divers impacts socio-économiques sur les populations et collectivités locales de même que sur le DPE au Kaolack et au Tambacounda.

Figure 4.5 Impacts socio-économiques de la mise en oeuvre des plans d'amélioration proposés



4.6.1 Effets directs et indirects induits par la mise en œuvre des programmes de DPE

La mise en œuvre des plans et programmes de DPE proposés, dont le renforcement institutionnel/organisationnel de l'ANCTP et l'amélioration de l'accès au DPE et de sa qualité devrait avoir des impacts directs et/ou indirects sur le milieu vital de l'enfant, des ménages et de la communauté, respectivement dans les deux régions ciblées et éventuellement à l'échelle de tout le Sénégal.

(1) Effets sur les enfants

Comme le montre l'évaluation présentée dans la section 3.3, il y a eu des améliorations avérées concernant non seulement le développement intellectuel mais aussi le développement social et émotionnel de la tranche des 0-6 ans, à travers la mise en œuvre du Projet Pilote. Parallèlement, le développement physique est favorisé à travers les activités pilotes, menées dans le domaine de la prise en charge sanitaire et de la nutrition.

Grâce à la mise en œuvre des projets/programmes proposés, le taux de préscolarisation passera en 2015 à 10,0% au Kaolack et à 11,0% au Tambacounda. Le taux de mortalité chez les moins de cinq ans (TMM5) sera également réduit, passant des taux actuels de 198 au Kaolack et de 182 au Tambacounda, à 75 d'ici 2015.

Le taux de déclaration de naissance au Kaolack et au Tambacounda augmentera en outre de 100% d'ici 2015 contre les 46,2% et 44,4% respectifs actuels.

(2) Effets sur la famille

Comme le montre l'expérience du Projet Pilote, deux effets directs sur la famille sont attendus de la mise en œuvre des projets et programmes proposés.

L'un correspond à l'allègement des travaux maternels liés aux soins des enfants. Cela contribuera à améliorer leurs conditions de vie et à accroître les opportunités génératrices de revenus et les activités sociales. L'autre contribuera à améliorer la santé reproductive et les droits de la femme ainsi que la santé et la nutrition de l'ensemble de la famille dans le cadre de l'exploitation des CTP. L'égalité des genres sera également promue.

Il est en outre escompté que la prise de conscience parentale quant à la nécessité du Développement de la Petite Enfance soit valorisée, à travers leur implication dans diverses activités de CTP.

(3) Effets sur la communauté

Comme l'a démontré le Projet Pilote, une organisation communautaire de DPE devra être mise en place et renforcée en milieu rural et une meilleure conscientisation sur l'importance du Développement de la Petite Enfance devra se faire à l'échelle communautaire.

4.6.2 Effets à long terme du DPE

Les effets de la mise en oeuvre des projets/programmes proposés suivants sont escomptés à long terme.

(1) Amélioration de l'éducation de base

Le développement de l'éducation de la petite enfance contribuera éventuellement à l'élargissement de l'accès à l'éducation de base, notamment le primaire et le secondaire, comme le montrent les indicateurs ci-dessous.

- Les taux d'abandon et de redoublement au sein de l'enseignement élémentaire seront réduits.
- Les capacités d'apprentissage seront améliorées.
- La durée des études sera plus longue.
- L'état des enfants sera amélioré, tant au plan physique que psychique.

(2) Renforcement des liens familiaux et renforcement du pouvoir des femmes

Comme l'a démontré le Projet Pilote, beaucoup de femmes ont positivement contribué aux activités communautaires. La condition sociale et économique des femmes ainsi que les relations entre les sexes s'amélioreront nettement au sein de la famille comme de la collectivité à travers leur implication dans les activités de DPE.

(3) Autonomie accélérée de la communauté

A travers une intervention conjointe dans le processus de promotion du développement de la petite enfance des organisations communautaires, les relations sociales et la confiance mutuelle au sein de la communauté seront renforcées et contribueront à une meilleure intégration communautaire. Le développement communautaire sera facilité à travers le processus de participation communautaire.

CHAPTER 5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

Le Projet Pilote

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, divers effets ont été décelés, non seulement chez les enfants inscrits dans les CTP, mais également chez les mères/femmes et les familles, ainsi qu'au sein de la communauté dans sa globalité. Les effets sur les enfants sont notamment l'amélioration de l'éducation de la petite enfance, qui transparaît par une plus grande discipline et une croissance intellectuelle, et l'amélioration de l'environnement sanitaire des enfants. L'allègement de la charge de travail des mères leur permettant de prendre soin de leurs enfants, ainsi que l'acquisition de meilleures connaissances en santé/nutrition, correspondent à certains des effets directs majeurs sur la mère/la famille. L'intégration de la communauté locale et le renforcement communautaire à travers la gestion de la CTP, selon le principe de la participation communautaire, correspondent aux effets avérés sur la communauté.

Au terme de quatorze mois d'exploitation des CTP au Kaolack et au Tambacounda, la participation communautaire a atteint le niveau de "l'appropriation", comme en témoignent l'essor des activités menées en vue de mobiliser des fonds et le démarrage de la seconde année grâce aux seuls efforts de la communauté. Le fait que la CTP soit devenue un centre communautaire correspond également à l'un des effets indirects, contribuant à la consolidation de la cohésion au sein de la communauté. La réussite du Projet Pilote contribuera également à la décentralisation du DPE de sorte que l'exploitation et la gestion des CTP soient la responsabilité des pouvoirs locaux.

En confirmation de l'évaluation des effets susmentionnés, l'évaluation globale du Projet Pilote est résumée ci-dessous :

- La CTP contribue de façon efficace au Développement de la Petite Enfance suivant une approche holistique.
- Le modèle de CTP initié par la JICA sera un modèle pour les perspectives de développement..
- L'exploitation de la CTP peut être financièrement viable.

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, les conditions requises pour la viabilité de la CTP sont récapitulées ci-dessous.

- 1) Le choix des sites doit être effectué compte dûment tenu des aspects socio-économiques.
- 2) Le fait que la communauté ait une haute opinion de la CTP est une condition préalable.
- 3) Le contexte et la situation sociale doivent être soigneusement pris en compte dans la gestion de la CTP.
- 4) Un appui constant de l'Etat (en particulier au niveau régional) est requis.
- 5) Des micro-projets sélectifs en vue de la mobilisation de fonds doivent être menés.
- 6) La collaboration avec les écoles primaires et dispensaires avoisinants est également indispensable.

Le Plan Directeur

Pour élaborer le Plan Directeur, les aspects suivants doivent être pris en compte au titre des stratégies de base.

- 1) Préparation de Plans d'amélioration envisageables compte tenu de la situation actuelle
- 2) Préparation d'un Plan d'amélioration de niveau national en sus du Plan de DPE au Kaolack et au Tambacounda
- 3) Formulation du Plan Directeur à travers la mise en oeuvre du Projet Pilote
- 4) Formulation d'un Plan d'amélioration de l'ANCTP au titre d'Agence d'Exécution en charge des CTP
- 5) Une approche hautement prioritaire combinée à une approche ascendante avec la participation de la collectivité

En appliquant les stratégies fondamentales stipulées ci-dessus, trente plans d'amélioration ont été formulés, pour être mis en oeuvre entre 2004 et 2015. Ils ont été classés comme suit:

Pour le renforcement de l'ANCTP: 6 projets

Pour valoriser la viabilité de l'exploitation des CTP: 9 projets

Pour soutenir le DPE avec la coopération des ministères compétents: 8 projets

Pour améliorer les infrastructures de DPE: 7 projets

La mise en oeuvre des projets proposés est divisée en deux phases, à savoir le développement à court terme (à mettre en oeuvre d'ici 2007) et le développement à long

terme (à mettre en œuvre d'ici 2015). Les projets hautement prioritaires ont été sélectionnés et regroupés sous le Programme Hautement Prioritaire, tel que récapitulé ci-dessous.

- 1) Renforcement du Dispositif Organisationnel et des Capacités de l'ANCTP
- 2) Standardisation/Intégration du Curriculum des CTP et des Manuels d'Instruction
- 3) Sensibilisation de la Collectivité et Formation du Personnel de CTP
- 4) Activités de soutien au DPE dans le cadre des CTP
- 5) Plan d'Activation et de Promotion des CTP

5.2 Recommandations

Il est recommandé que l'ANCTP, en étroite collaboration avec les ministères/agences compétents et les bailleurs de fonds internationaux, prenne les dispositions suivantes en vue de promouvoir le DPE à travers une mise en œuvre réussie des projets/programmes proposés.

- 1) Instauration d'une Politique Nationale de DPE et clarification des fonctions de l'ANCTP

Dans un premier de temps, la politique nationale de Développement de la Petite Enfance est à établir au Sénégal. Il conviendra dans un deuxième temps de définir les responsabilités des ministères et agences compétents. La fonction et la responsabilité de l'ANCTP doivent également être précisées par rapport aux ministères concernés.

- 2) Augmentation du budget destiné au développement de la petite enfance

Le budget actuellement alloué au DPE est infime, moins d'un pour cent (1%) du budget total de l'éducation. Il devra être porté à un niveau égal à 5-10% du budget de l'enseignement primaire.

- 3) Une meilleure coordination entre les ministères/agences compétents et les bailleurs de fonds

Compte tenu de la communication limitée entre les différents sous-secteurs, un Comité Exécutif de Coordination doit être mis sur pied d'urgence, avec la participation des ministères/agences intervenant dans le Développement de la petite Enfance. *L'intégration des plans de développement et la coordination*

devront se faire par le canal du comité, de même que la coordination de l'assistance nécessaire fournie par les bailleurs de fonds internationaux.

4) Renforcement organisationnel de l'ANCTP

Suite à l'instauration juridique de l'ANCTP, sa structuration organisationnelle, tant centrale que régionale, devra être mise en place comme indiqué dans le Plan d'Action. En sus de l'organisation au niveau central (par la mise en place de six divisions), le renforcement des services décentralisés s'impose d'urgence, d'autant que la plupart des services fournis par l'ANCTP passe par le canal des services régionaux. L'ANCTP devra détacher au moins deux inspecteurs auprès de chaque service régional; ces derniers seront responsables de la sensibilisation, de la formation du personnel des CTP et du monitoring et de l'évaluation, en collaboration avec les coordinateurs et inspecteurs régionaux du préscolaire.

5) Extension de la CTP au titre de modèle de l'approche holistique du DPE

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, la CTP s'est révélée efficace pour le DPE, à travers son approche holistique. Le plan de développement de la CTP a été formulé en intégrant l'ensemble des plans connexes qui ont été élaborés par les ministères/agences compétents. Un programme d'activation des CTP existantes devra également être préparé et incorporé dans le plan de développement des CTP. Lors de la mise en œuvre, les expériences et leçons tirées du Projet Pilote devront être exploitées autant que possible.

6) Renforcement des fonctions de sensibilisation et de formation de l'ANCTP

Etant donné que la CTP est gérée par les animateurs/mères-assistantes et le Comité de Gestion nommés par la communauté, la sensibilisation des populations et la formation du personnel de la CTP sont d'une importance capitale pour la formulation des modalités de gestion de la CTP. A l'heure actuelle, le dispositif organisationnel, ainsi que les fonctions actuelles de l'ANCTP, demeurent insuffisants pour pouvoir mettre en œuvre l'expansion anticipée. Non seulement les effectifs de personnel, mais également la qualité de ce personnel, doivent être renforcés, en particulier à l'échelle régionale.

7) Nécessité de mettre en place une structure de formation du personnel de CTP

En réponse à la demande croissante en formation des animateurs/mères-assistantes et des Comités de Gestion, il conviendrait, à court terme, de mettre en place une école de formation au niveau central. Cette école fonctionnerait comme un centre de formation aux CTP, où la formation

initiale et la re-formation des personnels de CTP pourraient être opérés, au même titre que la formation du personnel des structures décentralisées de l'ANCTP.

8) *Renforcement du cadre d'appui à la CTP*

Pour une expansion durable de la CTP, le dispositif d'appui devrait être davantage renforcé. La mise en place d'un système de monitoring et d'évaluation, après la mise en fonctionnement de la CTP, constitue une forme d'assistance pouvant être fournie par l'ANCTP, comme expérimenté dans le Projet Pilote. L'organisation d'une fédération des CTP semble être très efficace pour échanger les expériences et informations entre les CTP, et éventuellement valoriser la viabilité de leur exploitation. La coordination avec les autorités régionales/la communauté rurale et les bailleurs de fonds internationaux/ONG, en vue de la mobilisation d'une assistance supplémentaire, soit financière, soit en nature, constitue également un appui important pour la CTP.

APPENDICE 1
List du personnel homologue et des
membres de la JICA Study Team

LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE DE LA MFPE (au début de l'Etude)

| | |
|------------------------|---|
| Mme. Awa Guèye Kébé | Ministère de la Famille et de la Petite Enfance |
| Mme. Siga Sarr Diouf | Coordination |
| M. Ibrahima Ndao | Participation Rurale |
| M. Mamadou Diop | Education Préscolaire |
| M. Samba Yoro Diop | |
| Mme. Seynabou Hanne | Santé |
| M. Serigne Mbacké Loum | Protection de l'Enfance |
| M. Tiburce Manga | Planning familial |
| Mme. Diouldé Sow Guèye | Droit des enfants |
| M. Niokhobaye Diouf | Plan d'Architecture |
| M. Alassane Bâ | Administration |

LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE DE L'ANCTP (du mai 2004 jusqu'à la fin de l'Etude)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Mme. Ndeye Khady Diop Mbaye | Directrice Générale de l'ANCTP |
| Mme. Sophie Guèye | Coordination |
| M. Kallé Seye | Organization Communautaire |
| M. Balla Diagne | Santé et Nutrition |
| M. Pape Maguette Tall | Environnement |
| Mme. Françoise Dione | Education Préscolaire |
| Mme. Emilie Diop | Administration |

LISTE DES MEMBRES DE LA JICA STUDY TEAM

| | |
|------------------------|-------------------------|
| M. Toshikazu Tai | Chef de Mission |
| M. Yoshio Fukai | Participation Rurale |
| M. Makhoumy Fall | Education Préscolaire |
| Mme. Fredricka Ndeshi | |
| M. Tetsuya Ishii | |
| Mme. Mariko Shiohata | Santé |
| Mme. Miki Yamanaka | Protection de l'Enfance |
| Mme. Kazuko Yamada | |
| M. Masafumi Ikeno | Planning familial |
| Mme. Ana Moreno | Droit des enfants |
| M. Kyoichi Sugiyama | Plan d'architecture |
| Mme. Kiyoko Midorikawa | Investigation de la CTP |
| Mme. Sayaka Hara | Coordination |
| Mme. Keiko Nagai | |
| Mme. Yasuyo Hasegawa | |

APPENDICE 2

Plan de mise en œuvre destiné aux institutions préscolaires

APPENDIX 2-1 : Plan de Mise en œuvre d'institution préscolaire destiné de Kaolack

| CIBLES | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Population 3-6 ans | 169001 | 173857 | 178896 | 184073 | 189428 | 194825 | 200093 | 205305 | 210427 | 215374 | 220147 | 224794 | 229245 |
| Effectif | 3211 | 3825 | 4472 | 5890 | 7388 | 8962 | 10605 | 12318 | 14309 | 16368 | 18492 | 20681 | 22925 |
| Nouvelles inscriptions enregistrées par année (0-6 ans) | 1897 | 614 | 648 | 1418 | 1497 | 1574 | 1643 | 1713 | 1991 | 2059 | 2124 | 2189 | 2243 |
| Taux de Préscolarisation | 1.9 | 2.2 | 2.5 | 3.2 | 3.9 | 4.6 | 5.3 | 6.0 | 6.8 | 7.6 | 8.4 | 9.2 | 10.0 |
| Nombre d'institution préscolaire (base) | | | | | | | | | | | | | |
| Jardin d'enfant (Privé) | 24 | | | | | | | | | | | | |
| CTP | 18 | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des Besoins en terme d'établissements par ans | 26 | 9 | 9 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 28 | 29 | 29 | 30 | 31 |
| Jardin d'enfant | 11 | 3 | 4 | 8 | 8 | 9 | 9 | 10 | 11 | 11 | 12 | 12 | 12 |
| Nombre de CTP | 16 | 5 | 5 | 12 | 12 | 13 | 14 | 14 | 17 | 17 | 18 | 18 | 19 |
| Nombre total d'établissement | 42 | 51 | 60 | 79 | 100 | 122 | 145 | 168 | 196 | 225 | 254 | 285 | 316 |
| Jardin d'enfant | 24 | 27 | 31 | 39 | 47 | 56 | 65 | 75 | 86 | 97 | 109 | 121 | 134 |
| Nombre de CTP | 18 | 23 | 29 | 40 | 53 | 66 | 80 | 94 | 110 | 128 | 145 | 164 | 182 |
| Nombre de personnel requis | 144 | 175 | 207 | 278 | 353 | 432 | 514 | 599 | 699 | 802 | 908 | 1018 | 1130 |
| Nombre d'enseignants | 72 | 82 | 93 | 117 | 142 | 168 | 195 | 224 | 257 | 291 | 327 | 363 | 401 |
| Personnel requis par CTP (2 | 72 | 92 | 114 | 161 | 211 | 264 | 318 | 376 | 442 | 511 | 581 | 654 | 729 |
| Animateur Polyvalent + 2 Mère Assistante)* | | | | | | | | | | | | | |
| COUTS | | | | | | | | | | | | | |
| Ecoles | | | | | | | | | | | | | |
| Construction de la CTP | 395208333 | 127862292 | 134905417 | 295403333 | 311949167 | 327970417 | 342287292 | 356952292 | 414756667 | 429039167 | 442184167 | 455979167 | 467385833 |
| Personnel | | | | | | | | | | | | | |
| Salaires du personnel (Animateur Polyvalent+ Mère Assistante) | 69120000 | 88762720 | 109484192 | 154688144 | 202773536 | 253149792 | 305725120 | 360552992 | 424256544 | 490156960 | 558122528 | 628160928 | 699051392 |
| Assumptions : | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Effectif par CTP: 90 | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Personnel Requis par CTP: 2 Animateurs & 2 Mère Assistante | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Coût de la CTP: FCFA 25000000 | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Salaires du personnel de la CTP: Animateurs Polyvalent: FCFA 30.000/Mois, Mère Assistante: FCFA 20.000/Mois | | | | | | | | | | | | | |
| Source : JICA Study Team | | | | | | | | | | | | | |

Appendix 2-2 : Plan de Mise en œuvre d'institution préscolaire destiné de Tambacounda

| CIBLES | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Population 3-6 ans | 95670 | 97960 | 100622 | 103674 | 107126 | 110924 | 115335 | 119998 | 124828 | 129803 | 134820 | 139669 | 144459 |
| Effectif | 2009 | 2743 | 3522 | 4354 | 5249 | 6212 | 7266 | 8400 | 9737 | 11163 | 12673 | 14246 | 15890 |
| Nouvelles inscriptions enregistrées par année (0-6 ans) | 602 | 734 | 779 | 833 | 895 | 963 | 1054 | 1134 | 1337 | 1426 | 1510 | 1573 | 1644 |
| Taux de Préscolarisation | 2,1 | 2,8 | 3,5 | 4,2 | 4,9 | 5,6 | 6,3 | 7,0 | 7,8 | 8,6 | 9,4 | 10,2 | 11,0 |
| Nombre d'institutions préscolaire (base) | | | | | | | | | | | | | |
| Jardin d'enfant (Privé) | 10 | | | | | | | | | | | | |
| CTP | 7 | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des Besoins en terme d'établissements par ans | | 10 | 11 | 12 | 12 | 13 | 15 | 16 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| Jardin d'enfant (Privé) | | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 | 7 | 8 | 8 | 9 | 9 |
| Nombre de CTP | | 6 | 6 | 7 | 7 | 8 | 9 | 9 | 11 | 12 | 13 | 13 | 14 |
| Nombre total d'établissement | 17 | 27 | 38 | 50 | 62 | 75 | 90 | 106 | 124 | 144 | 165 | 187 | 210 |
| Jardin d'enfant (Privé) | 10 | 14 | 18 | 23 | 28 | 33 | 39 | 46 | 53 | 61 | 69 | 78 | 87 |
| Nombre de CTP | 7 | 13 | 20 | 27 | 34 | 42 | 51 | 60 | 71 | 83 | 96 | 109 | 123 |
| Number de personnel requis | 58 | 95 | 134 | 175 | 220 | 268 | 321 | 378 | 444 | 516 | 591 | 670 | 752 |
| Nombre d'enseignants | 30 | 42 | 55 | 69 | 84 | 100 | 118 | 137 | 159 | 183 | 208 | 234 | 261 |
| Personnel requis par CTP (2 Animateur Polyvalent + 2 Mère Assistante)* | 28 | 52 | 78 | 106 | 136 | 168 | 203 | 241 | 286 | 333 | 383 | 436 | 491 |
| COUTS | | | | | | | | | | | | | |
| Ecoles | | | | | | | | | | | | | |
| Construction de la CTP | 0 | 152877083 | 162268750 | 173445417 | 186450417 | 200555417 | 219658542 | 236198958 | 270484167 | 297182083 | 314587917 | 327741250 | 342552500 |
| Personnel | | | | | | | | | | | | | |
| Salaires du personnel (Animateur Polyvalent+ Mère Assistante) | 268800000 | 50861920 | 75286400 | 101927616 | 130563328 | 161365568 | 195105120 | 231385280 | 274160448 | 319807616 | 368128320 | 418469376 | 471085440 |

Assumptions :

1. Effectif par CTP: 90
2. Personnel Requis par CTP: 2 Animateurs & 2 Mère Assistante
3. Coût de la CTP: FCFA 25000000
4. Salaires du personnel de la CTP: Animateurs Polyvalent: FCFA 30,000/Mois, Mère Assistante: FCFA 20,000/Mois

Source : JICA Study Team

APPENDICE 3
Profil des programmes hautement prioritaire

PROFIL DE PROGRAMME (1)

1. Nom du Programme

Renforcement de l'Organisation et des Capacités de l'ANCTP

2. Objectifs du Programme

Renforcer l'organisation et les capacités de l'ANCTP de même que ses services régionaux au Kaolack et au Tambacounda

3. Composantes du Programme

[Niveau Central]

- 1) Mettre en place les structures nécessaires au sein de l'ANCTP et y affecter le personnel requis
 - Division de la Planification et de la Coordination
 - Division de la Sensibilisation et de l'Approche Communautaires
 - Division des Soins de Santé et de la Nutrition
 - Division de la Formation/des Matériels Didactiques
 - Division du Monitoring et de l'Evaluation
 - Division des Services Financiers et Administratifs
- 2) Renforcer les capacités du personnel de l'ANCTP par:
 - le recrutement d'experts du DPE
 - la formation du personnel et des agents régionaux
 - la création d'une base de données et d'un système de recueil des données
 - la fourniture du minimum d'équipement et de véhicules requis (ordinateurs, photocopieurs, matériel didactique audiovisuel, et véhicules)

[Niveau régional: Kaolack et Tambacounda]

- 1) Nommer deux employés de l'ANCTP auprès de chaque service régional
 - Recruter et affecter deux inspecteurs, un à chaque service régional
- 2) Former le personnel à la planification, la sensibilisation et la formation du personnel des CTP, et monitoring et évaluation
 - Formation par le personnel central staff de l'ANCTP et les spécialistes du DPE au sein des ministères concernés tels que le ME, le MS et le MPHPA
- 3) Fournir aux services régionaux les matériel et équipement de bureau minimums requis
 - ordinateurs, photocopieurs, matériel didactique audiovisuel et véhicules

4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec les ministères concernés tels que le ME, le MS et le MPHPA

5. Sources de Financement Envisagées

Budget national et fonds des bailleurs de fonds internationaux/étrangers

| 6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007 | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| Année | 2004 | 2005 | | | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| Trimestre | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| ACTIVITE | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |
| Mettre en place l'organisation | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement du personnel | | | | | | | | | | | | | |
| Fourniture d'équipement/ véhicules | | | | | | | | | | | | | |
| Formation des agents centraux et régionaux | | | | | | | | | | | | | |
| Création de la base de données et du système de recueil de données | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Produits/Résultats Escomptés | | | | | | | | | | | | | |
| <p>1) L'organisation et le personnel de l'ANCTP sont en mesure de fournir les services requis pour soutenir les CTP au Kaolack et au Tambacounda.</p> <p>2) Les services centraux et régionaux de l'ANCTP sont dotés d'un personnel qualifié et de l'équipement et du matériel minimums.</p> | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Principaux Bénéficiaires | | | | | | | | | | | | | |
| L'ANCTP, le personnel central et régional de l'ANCTP, le personnel des CTP, et éventuellement la petite enfance et leurs familles au Kaolack et au Tambacounda | | | | | | | | | | | | | |

PROFIL DE PROGRAMME (2)

1. Nom du Programme

Standardisation et Intégration du Curriculum et des Manuels d'Instruction des CTP

2. Objectifs du Programme:

Standardiser le curriculum des CTP et clarifier les contenus éducatifs

Préparer les manuels standard à l'usage des animateurs/mères-assistantes et des C/G en intégrant et en compilant les manuels existants, et standardiser le matériel didactique

3. Composantes du Programme

[Curriculum]

- 1) Instaurer un groupe de travail au sein de l'ANCTP composé des personnes en charge de la formation des animateurs/mères-assistantes de CTP, et du personnel compétent au sein du ME, du MS et du MPHP en vue de standardiser le curriculum des CTP.
- 2) Examiner le curriculum existant et solliciter des suggestions auprès des animateurs/mères-assistantes de CTP
- 3) Préparer le curriculum standard et le diffuser auprès des CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants, les cases communautaires, et les écoles maternelles du Kaolack et du Tambacounda après autorisation
- 4) Diffuser le curriculum standard des CTP et les contenus éducatifs auprès des CTP et autres infrastructures de DPE de tout le Sénégal

[Matériel et manuels didactiques]

- 1) Examen des manuels et du matériel existants et examiner la demande actuelle dans les CTP par le groupe de travail à instaurer pour le curriculum standard
- 2) Intégrer et finaliser les manuels et le matériel sous la forme de livres de classe et/matériel didactique audiovisuel
- 3) Obtenir l'agrément du ME/de l'ANCTP et distribuer les manuels et le matériel dans les CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants, les cases communautaires et les écoles maternelles du Kaolack et du Tambacounda
- 4) Diffuser le matériel et les manuels didactiques standard ainsi que les contenus éducatifs auprès des CTP et autres infrastructures de DPE de tout le Sénégal

4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec les ministères concernés tels que le ME, le MS, le MPHPA, le MFDSSN, les bailleurs de fonds internationaux/étrangers et les ONG

5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et fonds des bailleurs de fonds internationaux/étrangers

| 6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007 | | | | | | | | | | | | | |
|---|------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| Année | 2004 | 2005 | | | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| Trimestre | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| ACTIVITE | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |
| Instauration du groupe de travail | | | | | | | | | | | | | |
| Examen des manuels et matériel existants | | | | | | | | | | | | | |
| Standardisation/intégration | | | | | | | | | | | | | |
| Discussion et autorisation | | | | | | | | | | | | | |
| Impression et distribution | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Produits/Résultats Escomptés | | | | | | | | | | | | | |
| <p>1) Un curriculum standard des CTP est disponible et utilisé dans les CTP et autres infrastructures de DPE tels que les jardins d'enfants, les cases communautaires et écoles maternelles du Kaolack et du Tambacounda</p> <p>2) Un matériel et des manuels didactiques standardisés à l'usage des CTP est disponible et distribué dans les CTP et autres infrastructures de DPE du Kaolack et du Tambacounda</p> | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Bénéficiaires Principaux | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Les agents de l'ANCTP, le personnel des CTP, y compris les animateurs /mères-assistantes, les C/G et les C/S, et éventuellement les enfants des CTP et leurs parents au Kaolack et au Tambacounda</p> | | | | | | | | | | | | | |

PROFIL DE PROGRAMME (3)

1. Nom du Programme

Sensibilisation de la Communauté et Formation du Personnel des CTP

2. Objectifs du Programme:

Consolider le système existant et mener une sensibilisation effective auprès des populations locales du Kaolack et du Tambacounda afin de mettre en œuvre les CTP

Consolider le système de formation existant par une formation plus intensive au niveau régional et assurer la formation permanente du personnel des CTP, y compris les animateurs/mères-assistantes et les membres des C/G

3. Composantes du Programme

[Sensibilisation de la communauté]

- 1) Examiner le matériel existant préparé par l'ANCTP en vue de la sensibilisation et de la mobilisation sociale et l'intégrer dans un manuel standard
- 2) Utiliser le manuel intégré et former les agents régionaux et les inspecteurs
- 3) Préparer un plan annuel de sensibilisation et de mobilisation sociale à partir du plan de construction des CTP
- 4) Planifier un budget pour mener la formation à la sensibilisation au Kaolack et au Tambacounda
- 5) Coordination et supervision de la formation à la sensibilisation et à la mobilisation sociale à mener au Kaolack et au Tambacounda au niveau régional par les coordinateurs et inspecteurs régionaux

[Formation du personnel des CTP]

- 1) Examiner le nombre de CTP existantes et le plan de constructions futures, et estimer les besoins en formation et en re-formation en collaboration avec les agents régionaux
- 2) Préparer les plans annuels de formation destinés aux animateurs/mères-assistantes et aux membres des C/G pour les régions de Kaolack et Tambacounda
- 3) Préparer les plans de formation nécessaires aux agents régionaux au niveau central
- 4) Planifier un budget de formation, dont l'allocation de bailleurs internationaux
- 5) Mise en œuvre de la formation au Kaolack et au Tambacounda par les agents régionaux en collaboration avec le ME

4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, le MPHPA ainsi que les bailleurs de fonds internationaux/et les ONG

5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et fonds des bailleurs de fonds internationaux/étrangers

| 6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 - 2007 | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| Année | 2004 | 2005 | | | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| Trimestre | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| ACTIVITE | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |
| Examiner et intégrer le matériel de sensibilisation | | | | | | | | | | | | | |
| Examiner les besoins en personnel de CTP | | | | | | | | | | | | | |
| Préparer le plan annuel de sensibilisation et de formation du personnel de CTP | | | | | | | | | | | | | |
| Former les agents régionaux | | | | | | | | | | | | | |
| Superviser/coordonner la formation mise en œuvre au niveau régional | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Produits/Résultats Escomptés | | | | | | | | | | | | | |
| <p>1) Un manuel de sensibilisation standardisé est préparé et mis à disposition de l'ANCTP</p> <p>2) Des plans annuels de sensibilisation et de formation des animateurs/mères-assistantes sont préparés, et les formation nécessaires des agents régionaux est menée</p> <p>3) Les activités de sensibilisation et de formation sont mises en oeuvre au Kaolack et au Tambacounda sous la supervision/coordination de l'ANCTP</p> | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Bénéficiaires Principaux | | | | | | | | | | | | | |
| Les animateurs/mères-assistantes, les C/G, C/S des CTP, et éventuellement les enfants des CTP et leurs parents au Kaolack et au Tambacounda | | | | | | | | | | | | | |

PROFIL DE PROGRAMME (4)

1. Nom du Programme

Activités de Soutien au DPE au moyen des CTP

2. Objectifs du Programme

Diffuser l'importance de la prise de conscience du DPE auprès des communautés locales du Kaolack et Tambacounda dans le cadre de l'exploitation des CTP

Valoriser la viabilité de l'exploitation des CTP en instaurant un système de soutien budgétaire au niveau de la communauté

3. Composantes du Programme

[Campagne de sensibilisation]

- 1) Examiner la campagne de sensibilisation au DPE en coopération avec les organes concernés tels que l'ANCTP, le ME, le MS, les bailleurs de fonds et les ONG
- 2) Elaborer un plan annuel de campagnes de sensibilisation au Kaolack et au Tambacounda en coopération avec les organisations concernées
- 3) Mettre en oeuvre les campagnes au moyen de réunions communautaires et du Ciné-bus dans les CTP-JICA au Kaolack et au Tambacounda
- 4) Diffuser l'importance de la sensibilisation au DPE dans l'ensemble des CTP au Kaolack et au Tambacounda

[Soutien Budgétaire]

- 1) Examiner les états financiers des CTP existantes, y compris des CTP-JICA
- 2) Clarifier les problèmes financiers et leurs contraintes
- 3) Discuter d'un soutien budgétaire avec les pouvoirs locaux (au niveau communautaire, rural et municipal) par le biais du coordinateur régional
- 4) Instaurer des règles et critères standard relatifs au soutien

4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec le ME, le MS, les bailleurs de fonds, les ONG et les pouvoirs locaux du Kaolack et du Tambacounda

5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et des ministères concernés, et fonds des bailleurs de fonds et ONG internationaux/étrangers

| 6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007 | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| Année | 2004 | 2005 | | | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| Trimestre | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| ACTIVITE | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |
| Collecter et examiner le matériel des campagnes de sensibilisation | | | | | | | | | | | | | |
| Elaborer un plan annuel de campagnes | | | | | | | | | | | | | |
| Fournir l'équipement nécessaire à la campagne | | | | | | | | | | | | | |
| Mener la campagne à l'aide de réunions communautaires et du Ciné-bus | | | | | | | | | | | | | |
| Examiner les états financiers des CTP et clarifier leurs problèmes | | | | | | | | | | | | | |
| Préparer des règles et critères standard pour le soutien budgétaire | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Produits/Résultats Escomptés | | | | | | | | | | | | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Les enfants et leurs tuteurs ont une meilleure compréhension de l'éducation préscolaire des soins de santé et de la nutrition, et des droits de l'enfant 2) Le taux de préscolarisation augmente de 10% dans les deux régions d'ici 2015 3) Les connaissances en matière de santé et d'hygiène sont améliorées 4) Les connaissances en matière de nutrition sont améliorées 5) Le développement physique des enfants est favorisé | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Bénéficiaires Principaux | | | | | | | | | | | | | |
| Le personnel des CTP et éventuellement les enfants et leurs tuteurs au Kaolack et au Tambacounda | | | | | | | | | | | | | |

PROFIL DE PROGRAMME (5)

1. Nom du Programme

Plan d'Activation et de Promotion des CTP

2. Objectifs du Programme

Activer les CTP existantes en facilitant la construction de CTP et/ou la formation du personnel des CTP et les mettre en exploitation pour répondre à la forte demande locale

Améliorer l'accès au DPE en provoquant la construction de CTP et en augmentant le taux de préscolarisation au Kaolack et au Tambacounda

3. Composantes du Programme

[Activation des CTP non exploitées]

- 1) Organiser une équipe de réactivation des CTP non exploitées au sein de l'ANCTP
- 2) Recueillir des informations sur la situation actuelle des CTP non exploitées au Kaolack et au Tambacounda en collaboration avec les coordinateurs régionaux
- 3) Etudier les problèmes liés à la non-exploitation et identifier les contre-mesures
- 4) Prendre les contre-mesures nécessaires telles que le soutien à la construction, à l'organisation de la gestion et à la formation

[Plan de Construction des CTP]

- 1) Préparer un inventaire des CTP et examiner le plan de construction des CTP du Kaolack et du Tambacounda
- 2) Etudier le nombre de CTP nécessaire en collaboration avec le coordinateur régional
- 3) Préparer un plan concret de construction des CTP (plan initial de 5 ans: 2005-2009)
- 4) Estimer les fonds nécessaires à la construction à partir du plan de construction
- 5) Organiser les fonds sur la base du plan financier en assurant la coordination avec la Présidence et les bailleurs de fonds

4. Agence d'Exécution

L'ANCTP en collaboration avec la Présidence et les coordinateurs régionaux

5. Sources de Financement Envisagées

Budget national de l'ANCTP et fonds pour la construction des CTP

| 6. Calendrier de Mise en Oeuvre: 2004 – 2007 | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| Année | 2004 | 2005 | | | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| Trimestre | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| ACTIVITE | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |
| Organiser le groupe de travail sur les CTP non exploitées | | | | | | | | | | | | | |
| Recueillir des données et informations sur les CTP non exploitées | | | | | | | | | | | | | |
| Examiner et prendre les contre-mesures nécessaires aux CTP non exploitées | | | | | | | | | | | | | |
| Mener une étude d'inventaire des CTP et autres infrastructures de DPE | | | | | | | | | | | | | |
| Préparer le plan de construction des CTP au Kaolack et au Tambacounda pour 2005-2009 | | | | | | | | | | | | | |
| Construire les CTP conformément au plan relatif au Kaolack et au Tambacounda | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Produits/Résultats Escomptés | | | | | | | | | | | | | |
| 1) Toutes les CTP existantes sont sous exploitation. 2) Des CTP sont construites conformément au plan et l'accès au DPE est amélioré au Kaolack et au Tambacounda | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Bénéficiaires Principaux | | | | | | | | | | | | | |
| Les enfants et leurs tuteurs et/ou la communauté au Kaolack et au Tambacounda | | | | | | | | | | | | | |

